



Assemblée générale

Distr. limitée
28 septembre 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-sixième session

11-29 septembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour

**Organismes et mécanismes de protection
des droits de l'homme**

Chine, Fédération de Russie*, Inde et Venezuela (République bolivarienne du) :
amendement au projet de résolution A/HRC/36/L.26/Rev.1

36/... Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme

Le dixième alinéa du préambule devrait se lire comme suit :

Rappelant que dans sa résolution 60/251, l'Assemblée générale a décidé que les membres du Conseil des droits de l'homme coopéreraient pleinement avec le Conseil et seraient soumis à la procédure d'examen périodique universel au cours de leur mandat,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

